

# La dignité de la personne humaine

---

**L**E respect de la dignité de toute personne humaine constitue l'une des valeurs fondamentales sous-jacentes à l'éthique des soins de santé et des services sociaux. Cette valeur vise à protéger les multiples intérêts de la personne, qu'il s'agisse de son intégrité corporelle, psychologique, spirituelle ou culturelle. Ce respect de la dignité de toute personne humaine a été reconnu et enchâssé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

La dignité humaine trouve son fondement dans le caractère unique – aux plans physiologique, psychologique, social et spirituel – de l'être humain. Celui-ci est doté d'intelligence, de libre arbitre, d'une conscience morale ainsi que d'un potentiel de développement personnel. Il possède en lui-même la capacité de connaître, d'aimer, de choisir librement et de déterminer l'orientation de sa vie. Chaque personne est irremplaçable, possède une valeur intrinsèque et un objectif de vie propre. Toutes les personnes sont égales en dignité et, en conséquence, doivent être traitées avec un respect égal.

En outre, notre foi chrétienne affirme que toute personne est créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et qu'elle est appelée à connaître, à aimer et à rester en communion avec Dieu, en même temps qu'avec les autres personnes et la création, pour toute l'éternité. Nous croyons que Dieu s'est fait homme en Jésus-Christ, permettant ainsi à tous les êtres humains de partager la dignité de filles et fils de Dieu, et de frères et sœurs de Jésus-Christ.

Le respect est dû à chaque personne. À la lumière des valeurs évangéliques, les différences d'âge, de sexe, de race, de religion, d'antécédents socio-culturels, d'état de santé, d'orientation sexuelle, d'intelligence, de situation économique, d'emploi ou autres distinctions qualitatives ne changent rien à la dignité fondamentale que tous possèdent, qu'ils en soient conscients ou non.



*La dignité  
inhérente de  
chaque personne  
humaine mérite le  
plus grand soin et  
toute personne  
doit être traitée  
avec un respect  
égal.*

*Article tiré du Guide d'éthique de la santé,  
Association catholique canadienne de la  
santé, 2000.*